


Numéro	DL250317-VT02	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaines de compétences par thèmes - Voirie	
Objet	Modification de la dénomination d'une partie de la rue Wolfley et de la promenade du Girlenhirsch	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 3 avril 2025 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-cinq le trois avril à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, CARTELLI Olivier, STROH Nicolas, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur RICHARD Yvon ayant donné procuration à Monsieur FRUH Hervé
- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Madame DABYSING Davina ayant donné procuration à Monsieur KOUJIL Ahmed
- Madame RINKEL Marie ayant donné procuration à Madame GALLER Lisa
- Madame MAGDELAINÉ Séverine ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice
- Madame RIMLINGER Barbara ayant donné procuration à Monsieur LEVY Thomas
- Monsieur BEAUJEU Rémy
- Madame CLAUS Stéphanie ayant donné procuration à Monsieur PHILIPPS Thibaud
- Monsieur FROEHLI Claude ayant donné procuration à Monsieur BACHMANN Emmanuel

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	26
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	28 mars 2025
Date de publication délibération :	10 avril 2025
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	10 avril 2025

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20250403-DL250317-VT02-DE Date de réception préfecture : 10/04/2025

Numéro	DL250317-VT02	1/3
Matière	8.3.Domains de compétences par thèmes - Voirie	

III. AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC

2. MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION D'UNE PARTIE DE LA RUE WOLFLEY ET DE LA PROMENADE DU GIRLENHIRSCH

Il apparaît que la rue Wolfley se déploie à ce jour à l'Est mais également à l'Ouest de la rue du Girlenhirsch, occasionnant à l'usage des difficultés de compréhension et d'adressage. Il apparaît en outre que la promenade du Girlenhirsch, située dans le prolongement du tronçon Ouest de la rue Wolfley, porte à ce jour le même nom que la rue du Girlenhirsch, alors qu'il est déconseillé d'utiliser des homonymies ou des noms à phonétiques identiques dans la dénomination des voies.

Au vu de ce qui précède, il est proposé de modifier la dénomination des deux voies sus évoquées, formant un « U » autour des installations du Tennis Club d'Illkirch-Graffenstaden (TCIG) et de l'Association Canine d'Illkirch-Graffenstaden (ACIG), et situées à proximité immédiate du parc Friedel.

Le nom suivant a été retenu à l'occasion de la Commission Développement Durable, Développement Économique et Urbanisme (CDDDEU), qui s'est tenue le 17 mars 2025 : **promenade André Durr.**

André Durr commence sa carrière politique à Illkirch-Graffenstaden, dont il devient d'abord conseiller municipal en 1965. Six ans plus tard, il y est élu maire. Il effectue quatre mandats successifs jusqu'en 1995.

De 1971 à 1989, il est vice-président de la Communauté urbaine de Strasbourg. Dans le même temps, il se présente dans le canton d'Illkirch-Graffenstaden pour les cantonales de 1973 où il est élu et reconduit en 1979 et 1985. Il devient vice-président du conseil général du Bas-Rhin de 1974 à 1992 auprès d'André Bord puis de Daniel Hoeffel. En parallèle, André Durr est élu député à trois reprises dans le Bas-Rhin, entre 1978 à 1995.

André Durr a été un maire important pour le développement de la ville d'Illkirch-Graffenstaden et plus largement du territoire. Par exemple, il impulse en 1968, lors de son premier mandat, la construction du complexe de tennis situé au Girlenhirsch. Quant au parc animalier Friedel, jouxtant également la voie qui portera dorénavant son nom, il est réalisé en 1984, sous son troisième mandat.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-30, L. 2541-12 et R. 2121-13,

VU l'avis de la Commission Développement Durable, Développement Économique et Urbanisme (CDDDEU) du 17 mars 2025,

Numéro	DL250317-VT02	2/3
Matière	8.3.Domains de compétences par thèmes - Voirie	

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-30 II du Code général des collectivités territoriales, « *Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits* ».

CONSIDERANT qu'il est prévu de modifier la dénomination de la « promenade du Girlenhirsch » et d'une partie de la « rue Wolfley », par la « promenade André Durr »,

CONSIDERANT que cette nouvelle dénomination est conforme à l'intérêt public local,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le nom de « promenade André Durr » en remplacement de la « promenade du Girlenhirsch » et d'une partie de la « rue Wolfley », conformément au plan annexé,

DIT que cette nouvelle dénomination sera portée à la connaissance du public au moyen de plaques indicatives,

PRECISE que la commune mettra à disposition de la base adresse nationale, produite par l'Institut national de l'information géographique et forestière, les données de référence précitées,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

Pour : 27

Abstentions : 7 FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice, CARTELLI Olivier, GENDRAULT Pascale

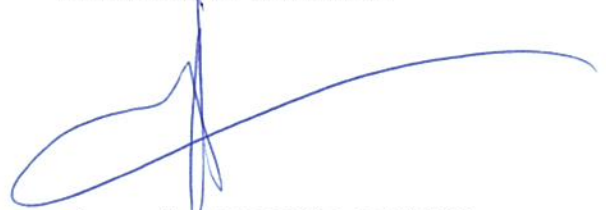
Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

Numéro	DL250317-VT02	3/3
Matière	8.3.Domaines de compétences par thèmes - Voirie	

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal administratif de Strasbourg sis 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 Strasbourg Cedex, ou via l'application « Télérecours » sur le site internet <https://www.telerecours.fr> (articles R.414-1 et R. 414-2 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.
L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.



PROMENADE DU GIRLELHIRSCH

PROMENADE DU GIRLELHIRSCH

Promenade André Durr

ROUTE DU FOR

12

3

155

140

24

207

205

11

201

13

144

199

197

14

195

193

191

189

187

36

37

38

185

39

179

186

40

41

152

138

180

170

147

388

389

390

241

176

341

268

246

305